

Suivi questions CA salle 8 septembre 2026 - 19 h								
#	Heure de fin	Prénom	Nom de famille	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-09-08 18:17	Jean-Nicolas	Denis		La sécurisation de l'intersection Workman et Georges-Vanier	VF : mentionne que des travaux sont prévus par l'arrondissement dans ce secteur. DAUP : précise que cette intersection est en cours d'analyse. La proximité de l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest, où un feu de circulation est présent, limite, en vertu du Code de sécurité routière, les interventions autorisées à l'intersection Workman. Un suivi sera effectué.		
2	2026-09-08 18:18	François	Arteau	Les amis du parc Angrignon	Les règlements du Parc Angrignon et les rassemblements	VF : souligne que la grande majorité des organisateurs d'événements respectent la réglementation. Le parc Angrignon est très achalandé. Certains événements ne sont pas autorisés et l'arrondissement travaille conjointement avec le PDQ à cet effet. SPVM : explique que les policiers ont le pouvoir d'émettre des constats d'infraction, mais qu'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire.		
3	2026-09-08 18:20	Nicole	Dallaire		La sécurité incendie près du campement près du tunnel Atwater	VF : mentionne que des interventions ont été effectuées récemment avec les équipes des Travaux publics. Une rencontre a eu lieu avec le SIM concernant les questions de prévention et la coordination des interventions. SIM : souligne qu'ils effectuent des interventions rapides en tout temps et que la prévention se fait en amont par les inspecteurs et prévisionnistes qui visitent les campements. Des agents sont sur le terrain avec les différents intervenants, lesquels visitent régulièrement les campements. Ils vérifient également l'accumulation des bonbonnes propane.		
4	2026-09-08 18:22	Marc	Valiquette		Suivi de demande d'action de la Maison Benoît-Labre (rencontre juin 2026 Marie-Uguay)	VF : mentionne que l'arrondissement profite du contexte de la campagne électorale pour soumettre ses demandes. Une rencontre sera proposée à marché Atwater afin de trouver des pistes de solutions avec les différents intervenants. Elle souligne l'importance des signalements. SPVM : réitère l'importance des signalements pour développer des stratégies. Les patrouilles à pied circulent aux abords du marché.		
5	2026-09-08 18:24	Karim	Abouzeid		Le campement d'itinérants près du tunnel Atwater (sécurité)	VF : mentionne que l'arrondissement applique le protocole de gestion des campements. Des injonctions ne permettent pas de démanteler les campements. La Ville a annoncé qu'elle portera en appel ce jugement. DCSLDS : souligne qu'il y aura un renforcement des interventions par les équipes de l'arrondissement et les différents acteurs dans les prochaines semaines.		
6	2026-09-08 18:26	Jean-Philippe	Lejeune		La lourdeur des procédures administratives (bâtiments patrimoniaux)	ET : indique qu'un suivi sera effectué pour sa situation particulière. Elle ajoute que les lois québécoises s'appliquent également en matière de patrimoine. DAUP : indique également qu'un suivi sera effectué et mentionne qu'une modernisation de la réglementation est actuellement en cours.		

7	2026-09-08 18:28	Johanne	L'Heureux		Les appartements locations touristiques (934-936 Avenue Laporte)	VF : précise qu'il faut faire une déclaration au 311, l'escouade de résidences de tourisme pourra ainsi intervenir.	DTP : Nous avons informé le citoyen que sa requête avait été prise en charge. N'ayant pas pu le joindre directement, un message vocal lui a été laissé. Une inspection a ensuite été réalisée et n'a révélé aucun objet ni déchet devant le 934-936, avenue Laporte ou dans la ruelle arrière. Aucune problématique de salubrité n'a été constatée. Aucune intervention supplémentaire n'est donc requise pour le moment.	DTP
8	2026-09-08 18:31	Nicole	Forget		Garage qui occupe le domaine public (Garage Optimax) durant l'année / 2 terrains vacants Saint-Patrick dépotaires à ciel ouverts veut savoir ce que la Ville va faire à ce sujet	VF : mentionne qu'un suivi sera effectué. SIM : ajoute qu'une inspection sera effectuée.		
9	2026-09-08 18:32	Liette	Guertin		La rue Augustin-Cantin (aucune lumière fonctionnelle sur la rue)	DTP : mentionne qu'un suivi sera effectué auprès du service responsable de l'éclairage afin d'assurer l'évaluation de la situation et la prise des actions appropriées.	DTP : Nous avons relancé l'équipe de Rosemont concernant les DDS 26-321351 et 26-315680 afin d'obtenir une mise à jour. Pour la DDS 26-307076, l'équipe de Rosemont a déjà indiqué que la demande avait été refusée puisqu'elle relève du domaine privé. Nous avons communiqué avec la citoyenne pour effectuer un suivi. Celle-ci nous a confirmé que la situation est rétablie et que tout est fonctionnel depuis la semaine dernière.	DTP
10	2026-09-08 18:33	Céline	Blouin		Élagage des arbres	VF : mentionne que l'arrondissement a initié une opération d'élagage systématique et bien que nous accusons un retard, nous tentons d'assurer une approche opérationnelle qui soit cyclique afin d'améliorer la performance de nos équipes.		
11	2026-09-08 18:36	Carol	Demers		Les itinérants. 8 juillet il y a eu une rencontre avec Véronique Fournier (ils sont en attente de réponse de sa part). La police a dit aux citoyens qu'ils ont ordre de ne rien faire pour les itinérants.	VF : indique qu'aucune consigne n'a été émise à l'effet de ne pas effectuer d'interventions. SPVM : ajoute que les policiers vont toujours aller sur les lieux, mais ils ne peuvent pas déplacer les campements en raison des injonctions.		
13	2026-09-08 18:38	Diane	Desautels		Bruit excessif dans le parc Angrignon toutes les fins de semaines de l'été	VF : affirme que l'arrondissement applique la réglementation aux ordonnances émises. Elle indique d'effectuer un signalement pour tout enjeu.		
14	2026-09-08 18:40	Anne	Pelletier	Les amis du Parc Angrignon	Le système de pompage du parc Angrignon (bassin et grand étang)	DTP : explique que l'arrondissement, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, a agit promptement en installant des pompes de remplacement temporaires. Cette étape a permis à nos collègues des grands parcs de reprendre le dossier et de procéder à l'analyse de la situation et y apporter une solution. Bien que temporaire dans un premier temps, le Service des grands parcs a remplacé la pompe au diesel par une nouvelle pompe électrique dans l'attente d'une solution permanente qui demande le respect du processus d'approvisionnement qui requiert des délais plus long. Un suivi sera effectué.		
16	2026-09-08 18:43	Juliane	Chartrand		Le sentiments d'impuissance envers un couple de criminels sur la rue Saint-Patrick.	VF : mentionne qu'un suivi sera effectué avec les citoyens. SPVM : indique également qu'un suivi sera effectué.		

17	2026-09-08 18:44	Louis	Poisson		Maison Benoît-Labre bail	VF : précise que le bail est négocié par la ville centre.		
----	------------------	-------	---------	--	--------------------------	---	--	--

Suivi questions CA Internet 8 septembre 2026 - 19 h

#	Heure de fin	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question ou commentaire	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-09-07 17:16	Gerard	Dubois		Projet de construction entre les rues Ottawa, William et St Thomas	Selon vous, est-ce que ce secteur a la capacité d'accueillir de nouveaux projets résidentiels d'envergure, alors que les résidents existants peinent à circuler sur les rues et à recevoir des services essentiels comme les télécoms, livraisons (Poste Canada ou autre), ou même des invités?	ET : mentionne que la planification de la Ville prévoit environ 19 000 logements et 30 000 habitants à l'horizon 2050. Tous les investissements en infrastructures, en équipements et en mobilité ont été prévus en conséquence de cette capacité d'accueil. La logistique urbaine (livraisons, déchets, etc.) est au cœur de nos préoccupations et fait l'objet d'une attention particulière au moment de l'évaluation des nouveaux projets immobiliers. Concernant la mobilité, pour un quartier aussi dense que Griffintown, bien qu'il y ait toujours de la circulation automobile, la stratégie repose en partie sur un transfert modal vers la mobilité durable. Un plan local de déplacement (PLD) a récemment été adopté à ce propos. La présence de voies cyclables, de pôles de logistique urbaine et la desserte en transport en commun sont des solutions qui permettront d'apaiser la circulation automobile.		
2	2026-09-07 18:27	Christina	Jurges		Retour sur le projet du promoteur Tidan (plusieurs tours de 20 à 30 étages)	Je reviens sur le projet du promoteur Tidan, qui envisage de construire plusieurs tours de 20 à 30 étages (rues Guy, Saint-Thomas, Ottawa et William). Il a été mentionné lors de la dernière séance qu'une étude d'impact est réalisée par le promoteur lui-même. Financée et menée par la partie ayant intérêt à maximiser la hauteur et la densité du projet, cette étude ne peut être considérée comme neutre. Ma question: comment l'arrondissement garantira-t-il qu'un organisme réellement indépendant produise une étude fiable sur l'impact réel du projet — valeur des propriétés, qualité de vie, ensoleillement, vues (payées chères par les résidents, circulation et effets cumulatifs de l'ajout de tours dans un quartier déjà trop dense (ex. le Vittorio, dont 50% des unités sont inoccupées)? Concrètement, l'arrondissement s'engage-t-il à exiger une contre-expertise indépendante, financée par la ville plutôt que par le promoteur, avant toute décision d'approbation?	ET : précise concernant la densité, que dans le cadre du bilan des dix ans de mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown en 2023, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a mené un exercice de réflexion sur l'état d'avancement du développement du quartier. À cette occasion, l'arrondissement a présenté une nouvelle stratégie de forme urbaine visant à préserver les objectifs de densité tout en améliorant la qualité du cadre bâti et des espaces publics. Cette stratégie répond aux limites observées dans l'approche antérieure, où les contraintes de hauteur favorisaient des bâtiments massifs, peu diversifiés et occupant une grande partie du sol. Elle propose plutôt une modulation des hauteurs et des volumes afin de respecter la densité fixée, tout en réduisant l'emprise au sol des constructions. Pour tout projet immobilier, on s'assure que ces objectifs sont atteints et que les balises du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) soient respectés. Elle ajoute qu'une consultation publique serait tenue dans le cadre d'un futur projet.		
3	2026-09-07 21:28	Marie-Esther	Pourquier		Tidan	Ce projet va créer une surdensification dans un quartier qui manque déjà d'infrastructures, en plus d'entraîner une perte majeure de luminosité et d'ensoleillement pour les résidents actuels. De plus, le départ forcé de commerces locaux comme Brasseur de Montréal efface l'identité de notre communauté. Voici ma questions :La Ville compte-t-elle respecter les limites de hauteur actuelles ou envisage-t-elle d'accorder des dérogations de densité au promoteur ?Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour protéger notre droit à la lumière et garantir un développement à échelle humaine ?	ET : mentionne que la densification de Griffintown est prévue, planifiée et encadrée depuis plusieurs années. Aucune dérogation n'est prévue à ce propos pour respecter la capacité d'accueil. L'ensoleillement, l'échelle humaine, le verdissement, la présence de servitudes de passage ou de placettes publiques et la modulation des volumes des bâtiments pour dégager de l'espace au sol sont au cœur des critères qui sont pris en compte pour l'évaluation des projets. Concernant le départ des commerces, il s'agit de droit privé dans lequel l'arrondissement a peu de marge de manœuvre. Des espaces commerciaux et des équipements appropriables par les résidents peuvent toutefois être exigés dans le cadre de la négociation de projets.		

5	2026-09-08 08:36	Siglinde	Hasenauer		Question generale	On y voit beaucoup de nouveaux projets résidentiels a Griffintown, mais je me demande comment l'arrondissement prévoit créer un véritable milieu de vie autour de ces nouvelles constructions, avec de services de proximité, d'espaces verts, d'infrastructures communautaires et de lieux de rassemblement. Certains commerces et lieux qui faisaient partie du tissu du quartier risquent de disparaître avec les nouvelles constructions, sans nécessairement être remplacés. Comment l'arrondissement compte-t-il préserver ce qui fait l'identité et la vie de quartier de Griffintown tout en poursuivant son développement? Quelles sont les priorités et l'échéancier prévus pour faire de Griffintown un quartier complet et agréable à vivre?	VF : souligne que le programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown a prévu la création de quelques parcs au coeur du quartier. En plus du parc du Bassin-à-Bois qui a été inauguré cette année, le parc des Eaux-Cachées entre les rues Ottawa, de la Montagne, William et Saint-Thomas est le prochain parc projeté dont les plans et devis sont en cours de finalisation. Le démarrage des travaux d'aménagement est planifié en 2027 mais sous réserve des budgets accordés. Deux autres espaces verts sont prévus sur Ottawa, soit la place William-Dow au coin de Peel et le parc Mary-Griffin face à la future station du REM. Une autre stratégie est de dégager l'espace construit au sol par la création d'espace verts privés accessibles au public. La mixité des usages commerciaux et résidentiels est fortement recommandée, particulièrement dans certains tronçons tels que les rues Peel et Ottawa. L'arrondissement peut donc imposer une superficie commerciale sur certains rez-de-chaussée. La desserte en équipements collectifs est une préoccupation et l'arrondissement planifie celle-ci en coordination avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).		
6	2026-09-08 09:29	Orod	Ghaderi		Intersection inutile/dangereuse	L'intersection Ste-Marguerite/St-Jacques est compliquée est dangereuse pour les piétons et cyclistes. Est-ce qu'une réfection est envisageable?	VF : indique que l'intersection sera analysée.		
7	2026-09-08 09:36	Mathieu	Prévost		Parc Bassins à Bois	Bonjour, Le nouveau parc Bassins à Bois à Griffintown est absolument fantastique, est apprécié par tout le quartier. Merci! Malheureusement il est en train de devenir une sorte de parc à chien -- ce qui entraîne des enjeux de propreté, de destruction de la végétation et d'utilisation de l'espace -- les chiens prennent la place que les enfants pourraient prendre pour jouer au ballon, courir, faire des sports, etc. Serait-il possible de mettre des affiches interdisant les chiens dans le parc, particulièrement puisque les propriétaires de chiens on beaucoup d'autres options sur la rue Bassin -- incluant le Canal Lachine et le parc à chien? Vous aviez posé de telles pancartes au parc Bassin à Gravier il y a plusieurs années, et cela avait vraiment changé la donne, particulièrement pour les jeunes enfants qui profitent maintenant d'un environnement serein et sécuritaire pour courir et pratiquer toutes sortes de sports. Merci pour votre considération	VF : mentionne que les panneaux ont être commandés et qu'un délai de 6 à 8 semaines est à prévoir avant leur réception. Ils seront donc installés dès leur réception.		

Suivi questions CA salle 30 septembre 2026 - 16 h								
#	Heure de fin	Prénom	Nom de famille	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
AUCUNE QUESTION								

Suivi questions CA Internet 30 septembre 2026 - 16 h									
#	Heure de fin	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question ou commentaire	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-09-29 19:45	Agathe	Melançon		Environnement	Suite à ma lecture du journal local en ligne, j'ai su que le parc Sammy-Hill a Verdun n'accueillera pas de microforêt puisqu'il est contaminé. Pourriez-vous encourager votre collègue d'élaborer un projet de phytoremédiation pour y remédier? Dans le Sud-Ouest, nous avons la chance d'avoir le Parc Pitt qui fut décontaminer autrefois par ce procédé. Si vous y allez, vous découvrirez sur les lieux une affiche explicative de la phytoremédiation. Merci à l'avance!	VF : sensibilisera la mairesse de Verdun à cet égard.		
2	2026-09-29 20:46	Christiane	Dufresne		Question sur l'activité "Tannage de peaux de façon artisanale" au parc lonkwaria'arò:ron	Je lis que le parc lonkwaria'arò:ron est "Un lieu à vocation culturelle autochtone : Ce parc est le tout premier pôle urbain permanent de tannage de peaux de ce genre. Il a été conçu pour soutenir et accueillir les pratiques culturelles traditionnelles des communautés autochtones en milieu urbain." Comme le processus de tannage et de préparation des peaux dégage souvent une odeur forte, voire désagréable, selon les étapes et les méthodes utilisées (décomposition organique, bains de trempage, fumage), quelles sont les mesures qui seront mises en place pour 1) éviter la propagation de ces odeurs et 2) traiter les eaux usées (produites en grande quantité dans le processus) en vue d'éviter la contamination. Merci	VF : il s'agit d'un travail de collaboration et d'apprentissage démontré par nos professionnelles en aménagement de parcs et espaces verts. Les peaux a être tannées qui seront apportées sur le site auront déjà été dégraissées. Le tannage de peaux s'effectue depuis 4 ans sur ce site avant même son aménagement. De concertation avec plusieurs organismes dont le Service d'incendie de Montréal et le Service de l'environnement; aucune plainte n'a été portée à ce jour sur les activités. Les activités se font 4 à 5 fois par année et qu'un permis auprès du service d'incendie doit être délivré. Il est interdit, en période de canicule ou de smog, de pratiquer le tannage.		